



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 57598

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la place des auxiliaires de puériculture. L'Association nationale des auxiliaires de puériculture (ANAP) n'a pas obtenu de la part du ministre les réponses à ses questions et s'interroge fortement sur la place que le Gouvernement accorde à cette profession paramédicale reconnue par un diplôme d'État. Selon l'ANAP, la place des auxiliaires de puériculture est auprès de l'enfant, aussi bien en milieu hospitalier qu'en milieu extra-hospitalier. Il est, selon elle, étonnant : que le diplôme d'État soit délivré, à l'avenir, par le ministère de l'éducation nationale ; que, dans les établissements hospitaliers, les auxiliaires soient déplacés vers les services adultes et qu'ils disparaissent des services de néonatalogie et de maternité ; qu'ils ne figurent plus dans le plan périnatalité depuis 2005 ; que le Gouvernement veuille réduire leur place dans les structures d'accueil d'enfants de moins de six ans ; que leurs tâches soient de plus en plus confondues avec celles des aides-soignants ; qu'ils aient de plus en plus de difficultés à être recrutés dans les IME et les services de PMI. Il lui demande de bien vouloir apporter des réponses aux questions soulevées par l'ANAP, qui s'interroge fortement sur la reconnaissance actuelle de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57598

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2009, page 8186

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)